

Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS
Réunion plénière du 8 janvier 2015

Compte-rendu intersyndical
SGEN-CFDT, SNCS-FSU, Snesup-FSU, SNTRS-CGT
[avec commentaires syndicaux en italiques]

Présents :

CSI : Anne ABEILLE, Richard ARENA, Philippe AUVERGNON, Astrid BRANDT-GRAU, CRESPIEN, DIDIER Renaud, Emmanuel, Carole DORNIER, Ricardo ETWEPARE, Julien FRETTEL, GARDEY Delphine, Alexandre GEFEN, Sarah GENSBURGER, GUERMEUR Ivan, Lamine GUEY, Anthony HOSTEIN, Lena INOWLOCKI, Nathalie LE TELLIER-BECQUART, Cécile MICHEL, Hélène MICHEL, Annliese NEF, Rossana VACCARO

InSHS : (présents le matin) : Patrice BOURDELAIS (directeur), Carole LE CONTEL (Directrice administrative adjointe)

SGCN : Cécile LOKIEC (chargée du suivi du CS de l'InSHS)

Absents :

CSI : Catherine ALES, Geneviève CORTES, Bertrand DARLY

Points de l'ordre du jour rapportés dans ce compte-rendu :

- 1 Accueil par le Président du CNRS et présentation des missions du CSI et du rôle du Secrétariat général du Comité national (SGCN)
- 2 Elections du président du CSI et des deux membres du bureau
- 3 Accueil par le Directeur d'Institut, discours de politique générale et échanges avec les membres du bureau
- 4 Propositions de nominations aux jurys d'admission 2015 des chargés de recherche (avis du CSI)
- 5 Echanges avec Sophie Duschene, présidente du CSI de l'InSHS (mandat 2010-2014)
- 6 Discussions sur les modalités de fonctionnement du Conseil

Séance commune avec les autres Instituts (Auditorium)

Alain Fuchs accueille les membres des CSI des instituts d'Ecologie et Environnement (InEE), de biologie (InSB), de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3), des sciences humaines et sociales (InSHS), et de physique (InP).

Dans cette période de restructuration profonde de la recherche au niveau mondial où de nouveaux pays qui n'étaient pas présents au temps de la fondation du CNRS occupent désormais une place importante (Chine, Corée du Sud, Singapour, Taïwan et Brésil allouent des moyens croissants à leur recherche), la science française maintient une bonne position dans le paysage international grâce en particulier au CNRS. La « marque » CNRS a une bonne

visibilité dans le monde car ses 11 000 chercheurs et les enseignants-chercheurs, presque le double, qui travaillent dans les UMR sont les auteurs de 43 000 publications par an. Cependant, les restrictions budgétaires obligent à des choix. Les restructurations doivent permettre de faire émerger quelques universités mieux classées et attractives pour les étudiants étrangers. La première priorité du CNRS est d'éviter que l'emploi chute au dessous d'un niveau raisonnable. A. Fuchs indique avoir été très rigoureux sur le contrôle de la masse salariale et du budget. Contrairement à ce qui avait été annoncé il y a eu des recrutements au CNRS grâce au travail remarquable, selon A. Fuchs, de la direction financière et de la DRH du CNRS. Cette année, 300 chercheurs et 300 IT vont être embauchés, mais pour 2016, il n'y a aucune visibilité. [A. Fuchs n'évoque pas la situation catastrophique et les sombres perspectives de l'emploi scientifique dans la recherche et l'enseignement supérieur dont s'était saisi le Conseil scientifique du CNRS dans un document du printemps dernier. Le 11 juin dernier les instances du CNRS ont organisé des assises en faveur de l'emploi et une pétition réclamant un plan d'urgence a été envoyée au Ministère de la recherche. Le 17 octobre dernier, 8000 personnes se sont mobilisées à Paris]. La deuxième priorité est de maintenir le soutien de base aux Instituts ce qui a été fait globalement [néanmoins, on relève une baisse générale des crédits attribués aux laboratoires].

A. Fuchs rappelle que le rapport de la Cour des Comptes reprochait au CNRS la reconduction de l'existant sans réfléchir à la dynamique scientifique. Mener une politique de la recherche sur l'ensemble des champs de la connaissance ne consiste pas à changer son fusil d'épaule tous les jours : il faut laisser aux chercheurs le temps de la réflexion. Il faut se poser la question de ce que signifie mener la recherche sur le long terme. Il faut prendre en compte le temps long de la recherche dont les résultats ne sont pas tous prévisibles. Cela est difficile à faire entendre aux technocrates qui pensent en termes de pilotage et de contrôle.

Avec toutes ses instances consultatives dont les CSI, le CNRS peut s'appuyer sur un large milieu d'experts, ce n'est pas toujours facile d'avoir une sorte de conseil d'administration à 1000 personnes, mais c'est aussi la force de l'organisme.

Présentation des missions du Conseil scientifique d'Institut, du rôle de secrétaire générale du Comité National et du règlement intérieur des CSI par Marie-Claude LABASTIE.

Les CSI ont pour mission de "conseiller et assister par ses avis et ses recommandations le directeur de l'institut de manière prospective sur la pertinence et l'opportunité des projets et activités de l'institut."¹ Il donne son avis (vote) sur les nominations des membres des jurys d'admission des chargés de recherche et sur la création et la suppression d'unités s'il existe des divergences. Il élabore le rapport de prospective² en tenant compte des rapports de conjoncture des sections. Chaque CSI est composé de 24 membres. 12 sont élus par les personnels du Centre : 3 membres du collège A1³, 2 membres du collège A2⁴, 2 membres du

¹<https://www.dgdr.cnrs.fr/elections/csi/actualites/default.htm>.

² Rapport de prospective du précédent CSI (2011-2014) : http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/rapport/2013/Rapport_de_prospective_du_CS_de_l%27InSHS_2013.pdf.

³ "Directeurs et maîtres de recherche du CNRS et chercheurs contractuels du CNRS d'un niveau équivalent à celui de directeur de recherche" cf https://www.dgdr.cnrs.fr/elections/listes/cinq_colleges.htm.

⁴ "Les directeurs ou maîtres de recherche des établissements à caractère scientifique et technologique autre que le CNRS, ainsi que les personnels assimilés des autres établissements publics de recherche placés sous la

collège B1⁵, 2 membres du collège B2⁶ et 3 du collège C⁷. 12 membres sont nommés par le président du Centre après avis du Conseil scientifique; ils comprennent des personnalités étrangères (au moins la moitié de ces personnalités étrangères doivent exercer hors Union européenne). Les CSI s'efforcent de respecter la parité hommes/femmes⁸.

Réunion du CS de l'InSHS (Salle Pierre Auger)

La réunion s'ouvre sous la présidence de Richard Arena, doyen d'âge. Elle commence par un tour de table

Composition du bureau

Election du président : Cécile Michel

Election des membres du bureau : Sarah Gensburgen et Philippe Auvergnon

Nomination de deux membres du bureau par la direction : Anne Abeille et Alexandre Gefen

Election du secrétaire scientifique : Sarah Gensburgen

Pour assurer la représentation du collège C au bureau, le CSI décide la présence tournante d'un de ces élus C, à titre d'invité. Le quorum est de 12 personnes mais il est possible pour une personne de se faire représenter (un seul pouvoir par membre présent). Le président du CSI invite à chaque séance, avec voix consultative, les présidents des sections rattachées à l'Institut ainsi qu'un membre du Conseil Scientifique du CNRS. Les membres du CSI ont une obligation de discrétion et de confidentialité. Tout conflit d'intérêt exige le retrait du débat et du vote. L'ordre du jour doit être communiqué aux membres du CSI 15 jours avant la date de réunion. Il est établi par le président du CSI en accord avec le directeur de l'Institut. En cas de départ, démission ou retraite d'un membre, l'Institut nomme son remplaçant s'il s'agit d'un nommé ou un avis de vacance est publié et donne lieu à une élection.

Discours du directeur de l'InSHS

Patrice Bourdelais souhaite la bienvenue aux membres du CSI. Aucun DSA ne l'accompagne. L'InSHS est le deuxième en termes de taille après l'Institut de biologie et il représente 15%

tutelle du Ministre chargé de la recherche, les professeurs des universités ainsi que les personnels assimilés des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du Ministre de l'enseignement supérieur, les personnes exerçant des fonctions équivalentes à celles des directeurs de recherche et ayant une activité de recherche" cfhttps://www.dgdr.cnrs.fr/elections/listes/cinq_colleges.htm.

⁵ "les chargés de recherche du CNRS, les chercheurs contractuels du CNRS exerçant des fonctions équivalentes à celles des chargés de recherche" cfhttps://www.dgdr.cnrs.fr/elections/listes/cinq_colleges.htm.

⁶ "les chargés de recherche des établissements à caractère scientifique et technologique autre que le CNRS, ainsi que les personnels assimilés des autres établissements supérieurs de recherche relevant du Ministre placés sous la tutelle du ministre chargé de la recherche, les maitres de conférence et maitres assistant des universités ainsi que les personnels assimilés des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche placés sous la tutelle du Ministre chargé de l'enseignement supérieur, les personnes exerçant des fonctions équivalentes à celles des chargés de recherche et ayant une activité de recherche" cfhttps://www.dgdr.cnrs.fr/elections/listes/cinq_colleges.htm.

⁷ "les ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS, les ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche des autres établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, les autres personnels, ingénieurs, techniques et administratifs" cfhttps://www.dgdr.cnrs.fr/elections/listes/cinq_colleges.htm.

⁸ La liste des membres de chaque CSI ainsi que leurs coordonnées est consultable sur le site du comité national. Pour l'InSHS : <http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.php?inst=126>.

des effectifs des chercheurs du CNRS. Il avait perdu beaucoup d'effectifs dans les années 2000, mais depuis plus de 4 ans, A. Fuchs, a mis un terme à la saignée des SHS. Au 4 novembre 2014, l'institut comptait 1647 chercheurs et 1415 IT. Les Unités de recherche sont actuellement de 290 (190 UMR et une centaine d'autres entre UMI, UMIFRE, UMS et USR).

Dans les UMR, on compte 7000 enseignants-chercheurs et 1000 personnels, niveau IT. L'Institut chapeaute 9 sections du CN de la 32 à la 40⁹ (plus une participation directe aux sections 26 et 31, et aux CID 52 et 53).

Le CNRS se rapproche des universités et des grands établissements ce qui encourage à la mise en place d'une politique de site (s'y joue la visibilité internationale de nos universités) et au passage des UPR (Unités propres de recherches) aux UMR (Unités mixtes de recherche). Cependant, l'Institut occupe une position marginale (rapport de 1 à 5 ou de 1 à 6 avec les enseignants-chercheurs, beaucoup plus nombreux) et la question de la concentration de ses ressources et efforts selon un certain nombre d'axes pose la question de la valeur ajoutée du CNRS. *[il est question ici d'un engagement différencié de l'Institut selon les sites dont les principes ne se dégagent pas de façon claire. Le CSI devra suivre de près cette politique car le désengagement du CNRS de certains sites risque d'aggraver l'inégalité territoriale, la désertification et les déséquilibres sociaux (précarité) dans certaines régions].*

Parmi les plus values du CNRS P. Bourdelais rappelle :

Le Recrutement de chercheurs qui n'ont pas des profils universitaires et qui se fait dans une forme de complémentarité avec les universités en évitant le recrutement local et en privilégiant, entre autres, les jeunes collègues titulaires d'un post doc à l'étranger et les chercheurs étrangers. Le Comité national est le garant de la qualité du recrutement.

L'internationalisation de la recherche française. L'InSHS y joue un rôle important grâce à un dispositif qui fait la différence avec les universités par sa présence dans les réseaux internationaux. Font partie de ce dispositif :

- Le soutien à la mobilité internationale (SMI) qui vise à combler une lacune dans le dispositif d'aide à la mobilité car il concerne des projets de moyenne durée (4 à 10 mois) et des séjours courts.
- 26 UMIFRE (Unités mixtes en partenariat le MAE) où le CNRS apporte son personnel et 4 contrats doctoraux pour maintenir les études sur les aires culturelles). Certaines de ces UMIFRE sans être officiellement fermées ont cessé de fonctionner à cause de la situation des pays où elles sont installées, c'est le cas notamment de celles Sanaa, de Damas et Tachkent. Certaines servent de point relais (cf. Bishkek avec deux personnes en poste). Plusieurs antennes de l'IFPO sont fermées (repli sur Beyrouth). Téhéran est en voie de réouverture. La maison franco-japonaise de Tokyo axée sur l'archéologie et la langue doit s'ouvrir à autre chose (ex : économie, sociologie); Hong Kong est un excellent vaisseau porteur pour étudier la Chine populaire. Bangkok permet d'étudier le Vietnam et le Laos : s'y trouvent actuellement des ethno-linguistes, il faut ouvrir le recrutement à d'autres disciplines. Singapour est intéressante pour sa dynamique scientifique, notamment en matière de technologies de la communication, de biologie et de

⁹ Liste des sections : <http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/intitsec.php>

physique. En Inde, le CNRS est basé à Pondichéry (60000 citoyens français) et à New Delhi (créée plus récemment et orientée vers l'économie, les sciences politiques et la sociologie) : initialement, les thématiques portaient sur un travail d'érudition relatif à la civilisation de l'Inde ancienne. Un redéploiement est en cours, pour développer la pédologie (géographie physique), la santé, les sciences humaines et sociales. L'Institut français d'Études Anatoliennes à Istanbul est important : il permet d'être en lien avec les universités locales. En Egypte, on trouve un dispositif important: à Alexandrie, à Karnak, ou au Caire, pour les missions archéologiques. Les UMIFRE du Maghreb sont importantes pour l'accès au terrain et les liens de collaboration. La présence française y est importante (sont cités rabat, Alger, Tunis). Les algériens sont très demandeurs de collaborations scientifiques avec la France, dans le domaine de la physique nucléaire, moins en sociologie ou en sciences politiques ; à terme, il ne restera que trois UMIFRE (organisation de la transversalité des accueils). On discutera de l'opportunité du maintien d'une UMIFRE au Nigeria, qui est une zone dangereuse où très peu de chercheurs se rendent. Le centre Jean Bérard de Naples et l'École française de Rome sont dédiées à l'archéologie et permettent la collaboration avec les collègues italiens. A Mexico, des collaborations fortes pour la recherche archéologique existent. Une autre UMIFRE existe à Lima : ces deux dernières unités commencent à travailler ensemble. Il n'existe aucune UMIFRE en Australie, dans les grands pays d'Amérique latine (Brésil, Argentine) ou l'Afrique du Sud (où le CNRS a des bureaux cependant).

- 4 UMI (New York, Tucson, Los Angeles et Dakar), unités en cotutelle avec les Universités qui les hébergent, focalisées plus que les UMIFRE sur des thématiques. Leur présence n'est pas au long cours mais sur le temps d'un projet. L'UMI de Dakar est devenue très importante avec un axe fort lié au changement climatique, à la barrière verte, à l'épidémiologie et aux enjeux sociaux de ces changements. Plusieurs universités africaines collaborent avec le CNRS, qui apporte une visibilité à leur production scientifique. 3 unités existent aux USA. L'unité de New York comporte deux axes majeurs (l'archéologie et la paléontologie) et collabore avec l'UMR Traces. Tucson en Arizona est une grande université pluridisciplinaire et scientifique (sciences de la Nature, géologie, physique...). UCLA, focalisée sur l'apparition de l'épigénétique où les SHS, apportent des véritables innovations.
- 3 USR (Unités de recherche et de service) à Naples, à Alexandrie et à Karnak
- Un programme d'accompagnement à la traduction en anglais de quelques grandes revues dont un premier résultat est que le lectorat s'élargit et que ces revues se voient désormais proposer de plus en plus d'articles en anglais venant de contributeurs de tous les pays. Le modèle économique choisi est basé sur la vente des articles en ligne. Le modèle économique devrait s'équilibrer d'ici 5 ans. Le soutien aux revues mobilise au moins 70 IT (mise au point des textes de publication des revues) [*le précédent CSI avait été critique sur ce programme dont la pertinence n'apparaissait pas évidente et il avait demandé un bilan détaillé*].

La différence entre une université moyenne et le CNRS réside dans l'ouverture à l'international. Les SHS doivent regarder au-delà des frontières et travailler au niveau international comme la physique et la chimie, animer de grands réseaux internationaux. Les

réseaux bilatéraux sont les plus faciles à monter mais aussi les plus étroits. Il est donc important d'être plus de deux pôles pour monter des échanges. Lors du recrutement des chercheurs au CNRS une grande place est accordée à la pluridisciplinarité et à l'international. Le CNRS apporte beaucoup de personnalités : deux UMR sur trois sont dirigées par des personnalités du CNRS et de nombreux IT sont CNRS. La pluridisciplinarité, avec l'aiguillon du CNRS, s'y développe plus fréquemment qu'ailleurs.

Les Groupements d'Intérêt Scientifique (GIS) ont permis de faciliter de nouvelles thématiques en émergence et donnent accès à des moyens mutualisés.

D'autres plus-values de l'InSHS sont l'apport en personnels IT, la pluridisciplinarité (favorisée par la présence des MSH), ainsi que l'action dans le domaine de l'information scientifique et technique dont le rôle international est important. L'IST est un enjeu important. La DIST, en concertation avec les universités et les grands établissements travaille à assurer la diffusion, la préservation et la gratuité des données. Le portail biblio-SHS propose un grand nombre de ressources en ligne et une négociation est en cours avec les universités pour éviter les doublons d'abonnements dans le cadre des UMR. Le CNRS gère l'accès aux revues via Cairn et le portail BiblioSHS de l'INIST. Des négociations sont en cours avec Elsevier et Scopus pour éviter des payer deux fois cet accès. Le seul accès à Cairn coûte 100 000 euros/an (uniquement pour les SHS) à l'Institut.

L'action de l'Institut se déploie également au travers du CLEO (Centre pour l'édition électronique ouverte) qui gère un ensemble de plateformes de ressources électronique en sciences humaines et sociales et des TGIR, Huma-Num (né de la convergence de Corpus et d'Adonis et orienté humanités numériques) et PROGEDO¹⁰ qui produit, gère et diffuse les enquêtes quantitatives en SHS.

La France pilote l'ERIC DARIAH, qui porte sur la numérisation et les humanités numériques et, au niveau national, le CNRS est le mieux placé pour assurer cela.

Les priorités thématiques de l'Institut restent les mêmes. Des priorités transversales qui développent l'internationalisation sous toutes ses formes, comme les aires culturelles où il faut consentir un investissement fort en proportion de chercheurs, les humanités numériques et les études classiques où les premières formes de numérisations réfléchies ont commencé (archéologie, IRHT) ainsi que les recherches autour de « Formalisation, quantification, modélisation », domaine où les SHS ne sont pas fortes mais qui sont des canaux d'internationalisation et de partage de méthodes importants (c'est le cas de la démographie).

Des priorités thématiques moins transversales sont : santé, développement durable, genre, travail, études classiques et sciences de l'érudition, arts économie et sciences sociales, religion et, à venir, l'éducation, un gros enjeu où le CNRS n'est pas très présent.

Questions du CSI

A propos des traductions des revues, le CSI demande à P. Bourdelais un bilan assorti à des données qui permettent une analyse plus précise des avantages de cette politique car d'autres pistes pour soutenir les revues et les chercheurs dans leur rédaction en anglais (réécriture par exemple) sont possibles.

¹⁰ex-Quetelet, cette TGIR s'est mise en place lorsque l'INSEE s'est désengagé de la diffusion des statistiques publiques.

A propos de l'Interdisciplinarité, la question est posée du hiatus entre le souhait de l'Institut de la développer et l'évaluation des sections qui reste mono-disciplinaire. P.B. admet ce décalage. L'institut ne veut plus développer des recherches qui restent au cœur des disciplines, les universités savent recruter dans ces domaines, il souhaite en revanche organiser des nouvelles unités qui font de la recherche sur des thématiques interdisciplinaires comme le littoral par exemple. Le découpage des sections ne correspond plus tout à fait à ces orientations. Mais des sections interdisciplinaires permettent d'évaluer et de recruter les collègues qui pratiquent l'interdisciplinarité et la « Mission pour l'interdisciplinarité » du CNRS est dotée de moyens et organise avec tous les instituts des appels d'offre sur les thématiques interdisciplinaires. L'interdisciplinarité se développe notamment via le réseau des MSH. Les UMR deviennent de plus en plus interdisciplinaires. Des appels d'offres existent sur des thématiques transversales. Le CSI rappelle que la question de l'interdisciplinarité inter-SHS est rarement évoquée alors qu'elle est cruciale.

Une question est posée sur l'avenir de l'INIST qui subit depuis des années une politique de restructuration opaque et dont les conséquences sont très lourdes pour les personnels.

P. B. affirme que l'INIST a été le cauchemar de tous les directeurs. Il y a beaucoup de monde, de compétences. Cet institut n'a pas su s'adapter à l'évolution de l'IST. Ses grandes bases de données sont aujourd'hui, de l'avis général, caduques et à ce propos, il n'y a plus aujourd'hui de contestation interne. Il s'agit maintenant de redéployer les compétences de l'INIST et de lui attribuer de vraies missions : participation à la BSN, au développement de HAL (qui garantit un taux de citation bien supérieur), aux services d'Isidore et d'Huma-Num. Les difficultés sont derrière. Dans 6, 8 mois un schéma d'organisation des IST au CNRS en partenariat avec les universités et les grands établissements, préparé par Renaud Fabre (directeur de la DIST) et Raymond Bérard (directeur de l'INIST) sera publié.

Proposition jury d'admission CR SHS

Appelé à se prononcer sur la composition des commissions d'admission des concours CR, le CSI déplore que les listes nominatives des membres de ces jurys lui soient parvenues la veille de la réunion. L'une d'entre elles était de surcroît incomplète.

Le CSI vote une légère modification dans la composition du jury d'admission CR afin qu'un plus grand nombre de sections soit représenté et vote pour la liste de la commission CR CID.

Intervention de Sophie Duchesne, présidente du CSI sortant

S. Duchesne renvoie au rapport de bilan de la mandature précédente et à d'autres documents comme les recommandations du CSI à la direction et la lettre écrite par l'ensemble des présidents de CSI ; tous ces documents sont en ligne sur le site du secrétariat du CN¹¹.

Pour suppléer au manque de coordination des instances, le CSI sortant a systématiquement invité à ses réunions tous les présidents de sections.

Un point statutaire très important de l'activité du CSI est la procédure sur les divergences. Les sections émettent des avis sur la création/suppression/reconduction d'UMR, parfois en contradiction avec la direction. Le CSI constate et décide de ce qui constitue divergence, se prononce en concertation avec les sections et son avis remonte au Conseil scientifique du

¹¹ Voir les recommandations du CSI au bas de cette page : <http://www.cnrs.fr/comitenational/csi/recommand.htm>.

CNRS qui se prononce sur les politiques scientifiques de tous les instituts. Cette procédure est reprise dans le nouveau règlement intérieur.

Le CSI doit rédiger un rapport de prospective mais, pendant la mandature précédente, le rapport de la Cour des comptes, hostile aux SHS du CNRS a créé une situation de crise. Le CSI qui, à cette occasion, n'a jamais été consulté par la direction, a choisi de répondre à la Cour des Comptes par un document, accessible sur le site qui explique l'importance de la place de nos disciplines dans le paysage de la recherche.

Le CSI a accompagné la mise en place et la promotion de RIBAC. Un Comité scientifique et technique a été nommé par la direction de l'Institut et deux membres du CSI y ont participé. Le CSI a voulu être présent sur le chantier du passage au numérique et a envoyé un représentant observateur au TGIR Huma-Num qui absorbe des sommes importantes du budget de l'Institut.

Le CSI sortant a créé en son sein des groupes de travail qui se sont consacrés à un certain nombre de questions et ont produit des rapports (accessibles en ligne) :

- un bilan du recrutement des chercheurs afin de mesurer et analyser la baisse d'effectifs avant l'arrivée d'Alain Fuchs ;
- un rapport sur la situation des IT des BAP D et F qui concernent en priorité les SHS
- une enquête sur les effets du financement des recherches sur appel à projet.

Le travail envisagé sur l'analyse des effets des nouvelles structurations en cours dans la recherche en SHS a été rendu difficile par la situation extrêmement mouvante de ces dernières années. Des bilans de cette politique s'imposent à l'avenir.

Le CSI a suivi de près le dossier de la politique d'aide à la traduction des revues sur lequel il a exprimé certaines perplexités. Une évaluation est très souhaitable courant 2015.

Concernant les concours chercheurs, le CSI sortant a constaté que la direction de l'InSHS pratique le coloriage et le fléchage bien plus que les autres instituts qui font davantage confiance à leurs sections. Le CSI a regretté que, malgré ses sollicitations et les nombreuses recommandations adressées à la direction, un véritable débat sur cette question n'ait pas eu lieu. Le nouveau CSI, sans empiéter sur les prérogatives des sections pourrait prendre l'initiative d'organiser ces discussions. Désormais, le nouveau règlement intérieur oblige la direction à répondre aux recommandations. La trentaine de recommandations du CSI sortant sont toutes restées sans réponse.

Le CSI sortant n'a pas assez fait de politique scientifique, il n'a notamment pas assez réfléchi en termes de thématiques. Ce travail est absolument nécessaire et urgent et, pour le mener à bien, le nouveau CSI pourra s'appuyer sur les rapports de conjoncture des sections qui viennent d'être publiés.

Discussion sur le fonctionnement du CSI

Le CSI demandera un organigramme de l'Institut qui est en renouvellement, des tableaux sur la répartition des UMR par sections et sollicitera la présence des DAS lors de la prochaine réunion.

Le CSI invitera systématiquement les présidents des sections en matinée, ainsi qu'un représentant du CS du CNRS, Claire Lemercier pour l'instant mais, d'autres membres du CS

se sont portés volontaires. Le CSI pourra faire appel également à d'autres personnalités scientifiques en fonction des questions traitées.

La secrétaire scientifique rédigera un compte-rendu de chaque session qui doit rester confidentiel, selon les statuts, mais, un compte-rendu intersyndical sera également rédigé et diffusé largement.

Le CSI continuera à s'investir dans le comité technique de RIBAC afin d'accompagner la suite de la mise en place de cet outil, ses évolutions (entre autres la participation des ingénieurs des BAP D et F) et le bon usage de ses données.

Parmi les travaux à entreprendre, le rapport de prospective est prioritaire, il faudra se baser sur les rapports de conjoncture des sections et travailler en cohérence avec leurs priorités.

Les futures recommandations du CSI seront affichées sur le site du CN et, selon le nouveau règlement, le directeur de l'institut « informe à chaque séance le Conseil scientifique d'institut des suites données aux recommandations votées précédemment ».

Pour ce qui concerne les autres travaux et initiatives, le CSI se donne le temps de la réflexion pour établir ses priorités jusqu'à la prochaine réunion. Parmi les questions dont il pourrait se saisir :

- les IT des BAP D et F (effectifs, métiers), il s'agirait de développer le rapport rédigé par le CSI sortant. Ce travail avait comme objectif d'attirer l'attention sur le manque de recrutement d'IT, et également de fournir des éléments pour une meilleure connaissance de la contribution à la recherche de ces personnels ;
- la restructuration des SHS et la politique de sites où le CNRS s'investit à des degrés différents, parfois seulement en tant qu'agence de moyens.
- la TGIR Huma-Num où un membre du CSI pourrait siéger ;
- l'impact des recherches sur projets, la 2^e vague des investissements d'avenir, les financements européens, Horizon 2020 où la France n'est pas très présente et les SHS n'ont qu'une place marginale. ;
- l'Alliance Athéna¹² censée structurer la recherche au niveau national dont le CSI sortant avait trouvé la procédure de désignation des membres très opaque et qui n'a pas fait la preuve de son utilité. Le CSI pourrait inviter le DSA Bertrand Jouve en charge de ce dossier ;
- les profilages et le coloriage des concours ;
- la mise en place de l'HCERES, le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (ancien AERES) où le CN devrait être représenté.

Prochaine réunion du CSI : lundi 23 mars 2015

¹²<http://www.allianceathena.fr/>